SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC

6, Rue des Minimes – 13530 TRETS
Tél : 04 42 29 40 29

MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES POUR DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES

1/2026

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ACCORD CADRE
ARTICLES L2123-1 et R2123-1
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Cahier des Charges

Mode de consultation : le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Personne publique : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

Personne responsable du marché : Monsieur Cyril ACCOLLA – Président

Ordonnateur : Monsieur Cyril ACCOLLA – Président

Comptable assignataire : Monsieur le Percepteur Receveur du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence

Personnes habilitées à donner les renseignements :

- Mme Catherine CASANOVA : Renseignements administratifs - Tel : 04 42 29 40 29
- M. Eric DOUDON : Renseignements techniques – Tel : 04 42 29 40 29

▪ Article 1 – Objet du marché

Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.
Le Syndicat Intercommunal permet à des enfants et à des adultes de découvrir, s'initier et se perfectionner à la pratique d'activités sportives et/ou artistiques.

Marché de type Accord cadre avec émission de bons de commande : Les prestations feront l'objet de bons de commande passés en application des articles L2125-1, R2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins (Par mail ou courrier).

Le marché est décomposé en 5 lots, constituant chacun un marché distinct.

Lots	Désignation	Montant en euros Maximum (H.T.)
1	Activité équestre – zone est	22 000
2	Activité équestre – zone ouest	22 000
3	Activités nature	30 600
4	Artistique	11 000
5	Ateliers pâtisserie	15 000

▪ Article 2 – Forme juridique du marché

2.1. Procédure adaptée

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

2.2. Transmission des documents par voie électronique

La transmission des documents devra se faire de façon dématérialisée. Les documents de consultation seront mis à disposition sous format pdf sur le site du Syndicat ou pourront être envoyés par mail sur simple demande.
La transmission électronique du dossier de candidature et de toutes les pièces s'y affairant, devra se faire par mail, exclusivement sur l'adresse dédiée : **marchepublicsiha@orange.fr**. Un accusé de réception sera adressé par mail.
Pour les candidats ne disposant pas des outils numériques adaptés, l'accès à un poste informatique connecté à Internet et un scanner seront mis à disposition, **sur rendez-vous**, dans les locaux du Syndicat, 6 Rue des Minimes à Trets. Les candidats souhaitant conserver une copie des documents numérisés devront apporter une clé USB.

2.3. Durée du marché

La durée du présent marché court à compter de la date de notification de ce dernier à l'attributaire par courriel avec accusé de réception et prendra fin le **31 décembre 2027.**

2.4. Marché de type accord cadre avec émission de bons de commande

Le présent marché est passé selon la procédure des articles L2125-1, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.
Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire,
- La date et le numéro du marché,
- La date et le numéro du bon de commande,
- La nature et la description des prestations à réaliser,
- Les délais d'exécution (date de début et de fin),
- Les lieux d'exécution des prestations,
- Le montant du bon de commande.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.
La durée d'exécution d'un bon de commande ne peut pas excéder la date fixée de la fin du marché.

▪ Article 3 – Délais d'exécution

3.1. – Délais de base

Les délais d'exécution se confondent avec la durée du marché précisée à l'article 2.3 du présent document. Les bons de commande précisent ces délais en cas de besoin.
Les délais et dates d'exécution sont en principe déterminés en fonction du planning prévisionnel du titulaire. Toutefois, des modifications peuvent y être apportées dans les conditions de l'article 3.2 ci-dessous.

3.2. – Modifications de délais

Les délais et dates de réalisation peuvent faire l'objet de modifications en considération notamment des conditions météorologiques ou des empêchements indépendants de la volonté des deux parties.
En tout état de cause, des modifications de calendrier pourront intervenir d'un commun accord entre les parties, obligation faite au titulaire d'en informer au préalable le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc et d'avoir obtenu son agrément au moins trois semaines avant la date d'exécution concernée.

▪ Article 4 – Condition d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché). En cas de réalisations de prestations non conformes, le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc pourra appliquer une décote proportionnelle aux écarts constatés par rapport à la prestation demandée.

Les candidats envisageant l'utilisation de salles communales ou privées devront s'assurer de l'accord de la Collectivité ou du propriétaire, préalablement à leur candidature au marché.

▪ Article 5 – Prix du marché

Caractéristiques des prix pratiqués :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables durant la durée du marché.

Fait à
L'attributaire

Fait à Trets, le
Le Pouvoir adjudicateur

Lu et approuvé, paraphé, cachet

Cyril ACCOLLA,
Président

Caractéristiques techniques par lots

Le candidat devra parapher la ou les pages correspondant au(x) lot(s) pour lesquelles il souhaite candidater.

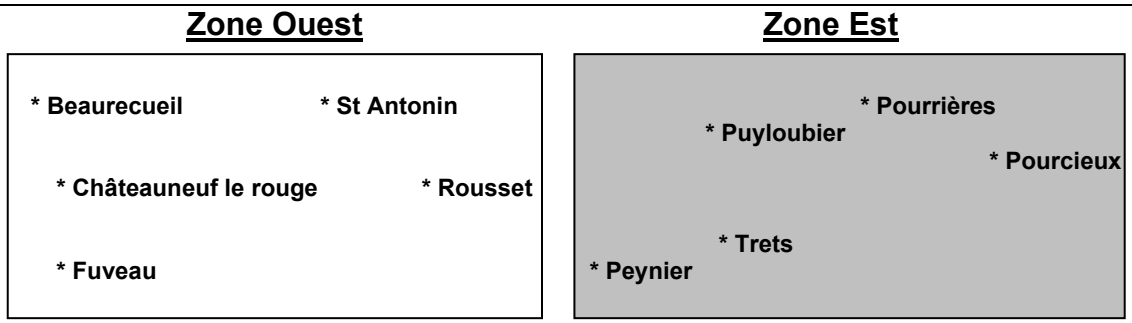
LOT 1 - *Activité Equestre Zone Est*

Le titulaire du marché pour le lot 1 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être impérativement situé en zone Est **(* voir plan ci-dessous)**
- Proposer des stages d'équitation pour environ **250** enfants répartis selon les modalités ci-dessous :
- Accueillir **150** stagiaires de tout niveau (débutant à perfectionnement) durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi, durant les vacances scolaires (hors Noël),
- Accueillir des groupes de 8 à 16 enfants de 3 à 13 ans pendant des séances de 1h30 à 2h maximum, certaines demi-journées définies en accord avec l'adjudicateur soit **100** enfants environ. En cas de groupe inférieurs, le prestataire sera en droit de facturer au minimum 8 enfants.
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes …),
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage des galops en fin de stage.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 4 janvier 2027 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

**** Plan***



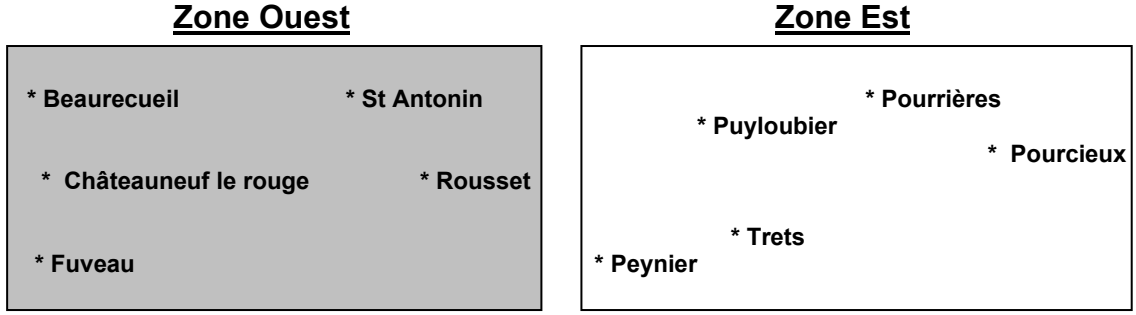
LOT 2 - *Activité Equestre Zone Ouest*

Le titulaire du marché pour le lot 2 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être impérativement situé en zone ouest **(* voir plan ci-dessous),**
- Proposer des stages d'équitation pour environ **105** enfants de 6 à 16 ans durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël) répartis selon les modalités ci-dessous,
- Proposer des stages de tout niveau (débutant à perfectionnement), durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi,
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes …),
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Dans le cas d'inscription à la journée, le titulaire du marché devra proposer aux stagiaires la possibilité d'assurer la garderie des enfants pendant la période de fin de séance du matin et début de séance de l'après-midi,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage de galops en fin de séance.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 4 janvier 2027 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

**** Plan***



LOT 3 – *Activités Nature*

Le titulaire du marché pour le lot 3 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique nature, durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi, pour environ **192** enfants de 4 à 12 ans, répartis sur 9 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Proposer des activités nature diversifiées, de type contacts avec les animaux, approche des insectes, plantations, sensibilisation à l'environnement, activités manuelles en lien avec la nature…, adaptées à l'âge des participants,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Disposer de structures conformes et adaptées à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 4 janvier 2027 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 4 – *Artistique*

Le titulaire du marché pour le lot 4 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des ateliers artistiques diversifiés et appropriés à l'âge des participants,
- Accueillir environ **154** stagiaires, de 7 ans et plus, répartis sur 7 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël) et les mercredis après-midi,
    - Stages du lundi au vendredi.
    - Durée : cinq demi-journées à raison de 3 h par séance et/ou journée à raison de 6 h.
    - Journée et demi-journée à la carte (optionnel).
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures conformes adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique des activités,
- Fournir avant chaque période, la liste des intervenants et leurs diplômes.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 4 janvier 2027 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 5 – *Ateliers Pâtisserie*

Le titulaire du marché pour le lot 5 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des séances à thématique Pâtisserie pour environ **390** enfants répartis selon les modalités ci-dessous :
- Accueillir environ **90** stagiaires de 7 à 16 ans, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, répartis sur au moins 5 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Accueillir des groupes de 12 enfants maximum de 7 à 16 ans pour des séances de 2h à 3h maximum, certaines demi-journées définies en accord avec l'adjudicateur soit **300** enfants environ,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Proposer un apprentissage de la pâtisserie adapté à l'âge des participants avec des réalisations diversifiées chaque jour,
- Disposer de structures conformes et adaptées à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 4 janvier 2027 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***